

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pôle Gestion publique

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse : 8 place d'Espagne 64 019 PAU CEDEX

Téléphone : 05-59-82-24-00

Le Directeur départemental des Finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques
Pôle d'évaluation domaniale

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yannick ROMA

Téléphone : 05 59 82 29 05

Courriel : yannick.roma@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. : 2020-40129V0353

À

COMMUNAUTE DE COMMUNE MACS
ALLEE DES CAMELIAS
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN À BÂTIR

ADRESSE DU BIEN : ROUTE DU AGNA 40 JOSSE

VALEUR VENALE : 50 000€

1 – SERVICE CONSULTANT MACS

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME L'HERRANT

2 – Date de consultation

: 24/06/2020

Date de réception

: 24/06/2020

Date de visite

Date de constitution du dossier « en état »

: 24/06/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

L'aménagement de la zone d'activité composée de 5 à 6 lots destinés à accueillir des activités de commerce ou services avec un parking mutualisé et une aire de covoiturage.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : 129 C665-668-676-679-680-684

Description du bien : Vente d'un lot de 972m² situé en zone d'activité économique « boulins » destiné à y installer un bâtiment accueillant une boulangerie.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : MACS
- situation d'occupation : Libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone Aue (zone destinée aux activités industrielles, artisanales, commerciales et de service) du PLU. Viabilisé en limite de propriété

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à **50 000€**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix-huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

Et par délégation,



Yannick ROMA

Inspecteur des Finances Publiques